

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS «LE PLUS BEL ESSAI COLLECTIF»

Article 1 : ORGANISATION

Ce jeu gratuit et sans obligation d'achat est édité et organisé par la SAS MIDI OLYMPIQUE, Société par Actions Simplifiée, au capital de 61.000 Euros, éditrice du Journal MIDI OLYMPIQUE dont le siège social est à Toulouse, Avenue Jean Baylet, 31095 Toulouse cedex 9.

Article 2 : PERIODE D'OUVERTURE

Le Jeu « LE PLUS BEL ESSAI COLLECTIF » se déroulera du 26 AOÛT 2017 au 2 JUIN 2018, minuit.

Article 3

Ce jeu est entièrement gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans, résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres de la société organisatrice, ainsi que leur famille.

Article 4 : FONCTIONNEMENT

Le jeu est annoncé sur [RMC](#).

Chaque semaine, RMC Sport élit « le plus bel essai collectif de la semaine » et le communique sur la radio RMC.

Chaque mois, pendant une semaine, le public peut élire sur les supports digitaux de Gedimat (Site Internet, Facebook et Twitter), le plus bel essai de son choix, sur la sélection d'essais de la semaine. Les votes du public comptent pour 70% dans le décompte total pour l'attribution du trophée. Les votes des trois experts (LNR/RMC/TECH XV) comptent pour 30% et complètent le décompte total.

Les périodes de vote seront les suivantes :

- 19 au 26 septembre 2017
- 3 au 10 octobre 2017
- 7 au 14 novembre 2017
- 5 décembre au 12 décembre 2017
- 6 février au 13 février 2018
- 6 mars au 13 mars 2018
- 3 au 10 avril 2018
- 8 au 15 mai 2018

13 gagnants seront tirés au sort sur chaque période.

Article 5 : PARTICIPATION

La Participation au jeu se fait de la manière suivante :
sur <https://www.gedimat.fr> ou les réseaux sociaux [Facebook](#) ou
Twitter.

Article 6

Tout vote présentant une anomalie ne sera pas pris en
considération.

Article 7

La dotation du jeu est constituée de 13 lots :

Pour chaque tirage au sort :

- 1er Prix : 2 places première catégorie pour le match de TOP 14 du choix du gagnant (frais de déplacement à la charge des gagnants)
- 2ème Prix : 2 places pour la finale du TOP 14
- 3ème prix : 3 abonnements à midi olympique (lundi) pour 3 mois
- 4ème prix : 5 ballons Gedimat

Article 8

GEDIMAT adressera les lots aux gagnants, à l'adresse indiquée sur
le module de vote.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par foyer, même nom et même
adresse.

Article 9

Les lots ne peuvent en aucun cas être échangés contre valeur en
espèces, ni remplacés par d'autres lots.

Aucune réclamation ni aucun recours relatif aux lots ou à leur
attribution ne pourra être accepté.

Article 10

Le règlement complet du jeu est déposé chez Maître ANGLA,
Huissier de Justice, 116 Route d'Espagne Bâtiment Hélios 2 31100
TOULOUSE.

Le règlement est consultable en ligne sur rugbyrama.fr

Article 11

GEDIMAT, se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de différer, de proroger, d'écourter ou d'annuler le jeu, et ce sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Article 12

La participation au jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite ou téléphonique concernant l'interprétation du règlement, les questions posées ou les gagnants.

Article 13

Conformément à l'article 27 de la Loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données personnelles vous concernant en écrivant à l'adresse suivante:

MIDI OLYMPIQUE, Direction Commerciale, Avenue Jean-Baylet - 31095 Toulouse Cedex 9.

Article 14

Tout litige concernant l'interprétation et l'application du présent règlement sera examiné et tranché par GEDIMAT.